

**CESSION DE SALAIRE/ DE L'INDEMNITÉ DE MAINTENANCE VÉHICULE, DE  
L'INDEMNITÉ DE DÉPART ET DE L'INDEMNITÉ DE RETRAITE PRIVÉE**

Le présent engagement est pris le ..... entre:

1. .... de nationalité rwandaise, ID n° ..... délivré à .....; Adresse, ci-après dénommé « L'Employé »;
2. ...., Adresse .....; ci-après dénommé « L'Employeur »;
3. **Guaranty Trust Bank (Rwanda) Plc, P.O. Box 331 Kigali-Rwanda**; ci-après dénommée « La Banque ».

Les parties sont désignées collectivement par le terme « parties » et individuellement par le terme « partie ».

***Il a été convenu ce qui suit:***

1. Conformément à toutes les obligations de remboursement de prêt que ..... a ou pourrait avoir envers Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc, l'Employé cède irrévocablement **son salaire, son indemnité forfaitaire, son indemnité de fin de carrière et sa pension de retraite privée** à la GTBank. Par conséquent, l'employé donne instruction à son employeur de verser chaque mois le montant de son salaire sur le compte ..... domicilié à la Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc. Tout changement dans le compte bancaire n'est pas autorisé, à moins d'une communication écrite de la Banque.
2. L'Employé s'engage à maintenir ces instructions pendant toute la durée de l'opération de crédit convenue entre lui et la Banque. L'Employeur s'engage à respecter et à exécuter les instructions de l'Employé et n'acceptera pas de nouvelles instructions à moins que l'Employeur n'ait reçu au préalable le consentement écrit de la Banque.
3. En cas de cessation d'emploi de l'Employé, l'Employeur s'engage à verser les indemnités de fin de carrière et les prestations de retraite privées de l'Employé sur le compte numéro ..... domicilié à la Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc pour compenser tout solde impayé du prêt, sous réserve des déductions autorisées par la loi.

4. En cas de résiliation du contrat de travail pour quelque raison que ce soit, l'Employeur doit immédiatement en informer la Banque par courrier électronique: info@gtbank.com, communicationsrw@gtbank.com et remettre un avis écrit au siège de la Banque situé au rez-de-chaussée et au premier étage, MIC Building, KN 2 Avenue, 1370, Secteur Nyarugenge, District Nyarugenge, Boîte postale: 331, Kigali, Rwanda dans les cinq (5) jours calendaires suivant la résiliation du contrat de travail.
5. L'employé s'engage irrévocablement à fournir une adresse de contact du nouvel employeur, y compris un numéro de téléphone, dans un délai n'excédant pas sept (7) jours calendaires à compter de la date de cessation du contrat de travail avec l'employeur. Le non-respect de cette obligation constitue un cas de défaillance dans le contrat de prêt, et la Banque peut, à sa seule discrétion, décider de résilier le contrat de prêt avec effet immédiat après la découverte de la défaillance à notifier à la Banque la nouvelle adresse de l'Employeur.
6. L'employé s'engage à demander à son nouvel employeur de domicilier son salaire, ses indemnités de fin de carrière et sa pension privée sur son compte ..... domicilié à la Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc. A cette fin, l'Employé autorise irrévocablement la Banque à notifier la présente cession de salaire, d'indemnités de fin de carrière et de pension privée à son nouvel Employeur.
7. L'engagement est régi par les lois du Rwanda, et tout litige découlant de l'engagement, qui ne peut être réglé à l'amiable entre les parties, sera soumis aux tribunaux compétents de Kigali, Rwanda.

**Pour le compte de Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc**

**Employé**

**Employeur**